

**otice du recrutement**  
**Licence Double-Diplôme Paris-Saclay /**  
**CentraleSupélec**

**Session 2025**

## Organisation du document

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| Note liminaire . . . . .        | 3        |
| dresse du recrutement . . . . . | 3        |
| Nombre de places . . . . .      | 4        |
| Campus d'accueil . . . . .      | 4        |
| <b>1 Candidatures</b>           | <b>5</b> |
| <b>2 Procédure de sélection</b> | <b>5</b> |
| <b>3 Admission</b>              | <b>6</b> |

## Note liminaire

*Chaque candidat s'engage, par sa participation à cette procédure de recrutement, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude peut donner lieu à des sanctions, telles que définies à l'article R811-11 du code de l'éducation.*

*L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline de CentraleSupélec.*

Le recrutement Licence Double-Diplôme Paris-Saclay / CentraleSupélec s'adresse aux étudiants de l'université Paris-Saclay en dernière année des licences double-diplôme suivantes :

- Informatique, Mathématiques ;
- Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur ;
- Économie, Mathématiques ;
- Mathématiques, Sciences de la vie ;
- Physique, Chimie ;
- ST PS, Sciences pour l'ingénieur.

Sur la base de leur dossier académique, de leur lettre de motivation et des recommandations, le jury dresse la liste des candidats proposés pour une admission. L'intégration définitive est subordonnée à l'obtention conjointe du grade de Licence et d'un diplôme supplémentaire délivrés par l'Université Paris-Saclay, formant l'un des doubles diplômes suivants : Informatique, Mathématiques ; Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur ; Économie, Mathématiques ; Mathématiques, Sciences de la vie ; Physique, Chimie ; ST PS, Sciences pour l'ingénieur.

## dresse du recrutement

Ce recrutement est géré par CentraleSupélec. Tout courrier concernant cette passerelle (renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé à :

Service du recrutement  
Direction des Formations  
CentraleSupélec  
3, rue Joliot-Curie  
91190 Gif-sur-Yvette  
Mél : [admissions.paralleles@centralesupelec.fr](mailto:admissions.paralleles@centralesupelec.fr)

**n revanche**, les demandes de renseignements concernant les études et la vie à CentraleSupélec doivent être directement adressées à [admissions@centralesupelec.fr](mailto:admissions@centralesupelec.fr)

## Nombre de places

Pour la session 2025, le nombre indicatif de places offertes est de 10 sous statut étudiant ou apprenti.

## Campus d'accueil

Les candidatures retenues se verront proposer d'intégrer CentraleSupélec en réalisant leur première année de cursus ingénieur :

- sur le campus de Paris-Saclay pour les étudiants provenant des mentions suivantes :
  - Informatique, Mathématiques ;
  - Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur ;
  - Économie, Mathématiques ;
  - Mathématiques, Sciences de la vie ;
- sur le campus de Metz pour les étudiants provenant des mentions suivantes :
  - Physique, Chimie ;
  - ST PS, Sciences pour l'ingénieur.

# 1 Candidatures

La candidature est conditionnée à l'inscription au Concours Universitaire des Écoles Centrale, décrite dans la brochure correspondante dans la section « Inscription », et notamment au règlement des frais d'inscription.

près leur inscription, les candidats devront impérativement signaler leur intention de participer à cette procédure de recrutement spécifique et fournir les pièces complémentaires listées ci-dessous **au plus tard le 20 février 2025** et **uniquement** à l'adresse :

admissions.paralleles@centralesupelec.fr.

Les pièces complémentaires à fournir sont :

- deux lettres de recommandation **envoyées directement par leurs auteurs** : l'une de ces lettres doit obligatoirement être instruite par le responsable de la formation d'origine du candidat. De préférence l'auteur donnera son avis explicite par l'une des mentions suivantes : **très favorable, favorable, réservé, défavorable**.
- une lettre de motivation envoyée par le candidat.

Les candidats finalement admis par cette procédure de passerelle n'auront pas à s'acquitter de frais d'épreuves.

## 2 Procédure de sélection

Sur la base de leur dossier académique, de leur lettre de motivation et des recommandations, le jury dresse la liste des candidats proposés pour une admission.

Les candidats n'ayant pas été admis peuvent, sans préjudice, poursuivre leur participation au Concours Universitaire des Écoles Centrale, sous réserve des conditions décrites dans la notice du Concours Universitaire des Écoles Centrale.

### Réclamations

Toute réclamation doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** et **parvenue** au service de recrutement dans les trois jours ouvrés après notification de la décision.

### 3 Admission

L'admission des candidats sera prononcée par le directeur de CentraleSupélec.

L'intégration définitive est subordonnée à l'obtention conjointe du grade de Licence et d'un diplôme supplémentaire délivrés par l'Université Paris-Saclay, formant l'un des doubles diplômes suivants : Informatique, Mathématiques ; Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur ; Économie, Mathématiques ; Mathématiques, Sciences de la vie ; Physique, Chimie ; ST-PS, Sciences pour l'ingénieur.

Elle implique également que le processus complet d'inscription à CentraleSupélec soit mené à terme, le candidat ayant fourni les documents requis, et s'étant acquitté des droits correspondants.